

**Aux parents d'élèves de 3^{ème} quelque soit l'orientation
Campagne de bourses de lycée 2022-2023**

Même si vous n'avez pas encore l'affectation de votre enfant pour l'année prochaine, nous vous conseillons de lire avec attention le barème ci-dessous afin de vérifier si vous correspondez aux critères d'attribution des bourses nationales de lycée.

Les revenus à prendre en compte sont ceux que vous venez de déclarer au Trésor public c'est-à-dire les revenus de l'année 2021 (ligne Revenu Fiscal de Référence).

Vous pouvez aussi utiliser le simulateur <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5
Plafond de revenus 2021 à ne pas dépasser	19 014 €	20 475 €	23 400 €	27 057 €	30 713 €

➤ Au collège

Dès maintenant et jusqu'au mercredi 6 juillet 2022 inclus

EN LIGNE

- ⇒ Connexion Téléservice bourse (identifiants Educonnect)
- ⇒ Connexion France Connect (avec N° fiscal ou N° de sécurité sociale)

Sur imprimé **CERFA N°11319*19** disponible au secrétariat ou sur <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

Compléter, dater, signer.

Joindre :

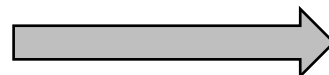
- Un document mentionnant le N° fiscal du demandeur (un seul N° fiscal en cas de couple marié ou pacsé) et de son concubin le cas échéant (Avis d'imposition sur les revenus quelque soit l'année de référence, avis de situation déclarative 2022, déclaration de revenus pré-remplie).
- Toute pièce justifiant d'un changement de situation familiale depuis le 1^{er} janvier 2022 (attestation CAF avec nom du demandeur et les enfants à charge, ordonnance du JAF, attestation sur l'honneur en cas de couple non marié, avis du tribunal de dissolution de PACS, avis de décès...)

PAR PAPIER

A transmettre au plus vite au secrétariat du collège qui vous remettra un accusé de réception.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre le secrétariat du collège (02 33 72 55 90).

Mme BOURDON, assistante sociale, tient une permanence le mardi et jeudi, n'hésitez pas à la contacter par téléphone, par mail : caroline.bourdon@ac-normandie.fr ou venir la rencontrer.



➤ Ou dès la rentrée au lycée

Du jeudi 01 septembre au jeudi 21 octobre 2022

EN LIGNE

⇒ Connexion Téléservice bourse (identifiants Educonnect)

PAR PAPIER

Sur imprimé [CERFA N°11319*19](#)

Compléter, dater, signer.

Joindre :

- Un document mentionnant le N° fiscal du demandeur (un seul N° fiscal en cas de couple marié ou pacsé) et de son concubin le cas échéant (Avis d'imposition sur les revenus quelque soit l'année de référence, avis de situation déclarative 2022, déclaration de revenus pré-remplie).
- Toute pièce justifiant d'un changement de situation familiale depuis le 1^{er} janvier 2022 (attestation CAF avec nom du demandeur et les enfants à charge, ordonnance du JAF, attestation sur l'honneur en cas de couple non marié, avis du tribunal de dissolution de PACS, avis de décès...)

A retirer et à transmettre au plus vite au secrétariat du lycée qui vous remettra un accusé de réception.